

Le Fisac a sa Marianne pour dynamiser le centre-ville

L'animatrice fait un premier point quinze jours après sa prise de fonction

Sa nomination était attendue avec impatience. Marianne Didier a pris le 2 novembre ses fonctions d'animatrice du Fisac (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce). En CDD d'un an renouvelable deux ans, laps de temps correspondant aux trois tranches de l'opération, elle aura à instaurer les mesures destinées à dynamiser le centre-ville. *La Provence* l'a interrogée.

La Provence: Quel est votre parcours professionnel, les expériences qui s'appliquent à ce profil d'animatrice?

Marianne Didier: Je dispose d'une maîtrise administration économique et sociale, mention administration et gestion d'entreprises et un master 2 en communication d'entreprises. Mais, selon moi, c'est mon travail au sein du projet "Commerces en fête" en 2008 qui a été déterminant pour ma désignation. Cette opération nationale, déclinée au niveau départemental, vise à promouvoir le commerce à travers des actions de communication. Sur le terrain, elle se traduisait par la mise en place d'animations, de cadeaux offerts aux clients, la valorisation des activités et du savoir-faire... J'ai sillonné les villes du département en travaillant avec les unions et associations de commerces. L'objectif était de don-



Parmi ses expériences professionnelles, Marianne Didier a travaillé à l'opération nationale "Commerces en fête". / PHOTO M.L.

ner l'envie de fréquenter les commerces de proximité.

Le Fisac comporte de nombreuses mesures. Quinze jours après votre prise de fonction, comment voyez-vous leur application?

En ce moment, je m'imprègne surtout des dossiers en collaboration étroite avec le comité de pilotage de l'intercommunalité (le Fisac relève du Sisteronais) et la CCI qui les gèrent en attendant ma nomination. Parmi ses mesures, le Fisac dispose de 150 000 € dédiés au soutien financier de commerçants dési-

reux de moderniser leurs locaux. Cela concerne des travaux de gros œuvre comme pour les vitrines, l'aménagement intérieur, du carrelage, un accès aux personnes handicapées... Exemple pour dynamiser sa vitrine, le commerçant prend 50 % de la somme à sa charge, l'État et l'intercommunalité, dans le cadre du Fisac, règlent chacun 25 % du coût. Actuellement trois commerces ont rempli des dossiers de ce type: Bulitt, Bizet coiffure et Taormina. Dans l'optique de créer des aménagements valorisants, j'ai eu un entretien avec

le responsable urbanisme de la ville et l'architecte des bâtiments de France. Nous dispenserons des conseils aux commerçants concernés.

Et le projet de reconvertir des locaux commerciaux vacants en galerie d'art?

Il se concentre rue Droite et rue Saunerie. Je suis en train de recenser les locaux en question et de m'enquérir de leurs loyers après des propriétaires.

Le Fisac prévoit aussi l'installation de commerces locomotives dans le centre-ville.

Reste à déterminer quels commerces sont attractifs en fonction de nos possibilités. Par exemple, on ne peut pas s'attendre à la venue d'une Fnac. Cette enseigne n'est même pas présente à Digne ou Gap, villes plus peuplées que Sisteron. Nous travaillons à cette sélection de commerces.

Les commerces des autres communes du Sisteronais sont concernés par les aides du Fisac?

Oui, mais ils n'ont pas encore sollicité les aides financières. Et en dehors de Sisteron, il n'y a pas que Mison de concerné. Authon dispose d'un gîte, Valernes d'un bistro de pays, Saint-Geniez d'un restaurant, Vaumeilh aussi. Seul Entrepières n'a pas de commerces.

Maxime LANCESTRE